CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne du 08 octobre 2026 à 20 heures

Présents :

Ansermoz Jean-Luc, **Barbay** Alain, **Bernasconi** Kim, **Berset** Zofia, **Blanc** Yohann, **Bonzon** Laurence, **Butikofer** Roland, **Cibien** Béatrice, **Cibien** Silvio **Clément** Patrice, **Colart** Valérie, **Coquoz** Pierre Antoine, **Crot** Adrien, **Dubuis** Sébastien, **Gugelmann** Quentin, **Häller** Philippe, **Maret** Jean-Daniel, **Maret** Kelvin, **Pellet** Francine, **Perrier** Daniela, **Pilet** Fabrice, **Ristic** Goran, **Sacher** Hans Peter, **Salkic** Irfan, **Séret** Julien **Stevanato** Tania, **Tabord** Diego, **Verdon** Stéphane, **Wagner** Susanna, **Zahn** Jean.

Excusés :

Favre Anne-Laure, **Major** Geneviève, **Perret** Hervé, **Ravy** Nicolas, **Roux** Sébastien.

Ordre du jour

1. Appel
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2026
4. Assermentation des conseillers communaux excusés lors de la séance d'installation des autorités communales du 10 juin 2026
5. Élection d'un suppléant unique pour la délégation variable de l'ARASAPE suite à la modification des statuts (cf préavis 6-2026)
6. Dépôt d'initiatives (interpellation, postulat, motion)
7. Communications du Bureau
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis 09-2026
   Arrêté d'imposition pour l'année 2027
10. Préavis 10-2026
    Vente partielle de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne (bâtiment de Vers-Chenaux)
11. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Susanna Wagner ouvre la 2ème séance de la législature 2026-2031. Elle salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore et le public.
Sont également présentes : Mme Rimma Delacrétaz, huissière et Mme Maryvonne Pernet, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 28 Conseillères et Conseillers sont présents, 5 se sont excusés. **L'assemblée peut valablement délibérer**. Quorum 17.

À la suite de l'assermentation de deux Conseillers, le nombre de membres présents est porté à 30.

2. Lecture de l'ordre du jour

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2026

Quelques corrections mineures sont apportées au procès-verbal, à savoir une précision concernant la rue « dite Maret » dont le nom officiel est « DP 217 » ainsi que la correction de deux coquilles. Aucune autre modification n'est demandée.
Au vote, **le procès-verbal du 10 septembre 2026 est accepté à l'unanimité des membres présents**.

4. Assermentation des conseillers communaux excusés lors de la séance d'installation des autorités communales du 10 juin 2026

Mme la Présidente invite **Mme Béatrice Cibien, et M. Silvio Cibien**, excusés lors de la séance d'installation des autorités communales du 10 juin 2026, à prêter serment devant l'assemblée.

Ils sont dès lors régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal et peuvent participer aux délibérations.

Mme la Présidente félicite les nouveaux membres et invite l'assemblée à les applaudir.

Le nombre total de Conseillers communaux est maintenant de 35.

5. Élection d'un suppléant unique pour la délégation variable de l'ARASAPE suite à la modification des statuts (cf préavis 6-2026)

Mme la Présidente informe le Conseil qu'un siège de membre suppléant à l'ARASAPE reste à pourvoir pour la législature 2026–2031.

Mme la Conseillère **Zofia Berset**, qui avait manifesté son intérêt pour cette fonction lors de la soirée d'information du 23 avril 2026, présente sa candidature.

Mme la Présidente demande si d'autres candidatures sont proposées. Aucune autre candidature n'étant annoncée et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, **l'élection s'opère tacitement**.

Mme la Présidente la félicite et invite l'assemblée à l'applaudir.

6. Dépôt d'initiatives (interpellation, postulat, motion)

Mme la Présidente ouvre le point consacré au dépôt d'initiatives pour les membres du Conseil qui souhaitent déposer une interpellation, un postulat ou une motion.

Aucune initiative n'ayant été déposée, Mme la Présidente clôt ce point.

7. Communications du Bureau

Mme la Présidente ouvre le point consacré aux communications du Bureau.

Aménagement de la salle du Conseil
Madame la Présidente revient sur la modification de la disposition des places à la table du Bureau et de la Municipalité, qu'elle avait omis d'expliquer lors de la précédente séance.
Elle précise que les cinq places réservées à la Municipalité ont été déplacées à sa gauche afin de libérer davantage d'espace du côté de la sortie de secours.

Commissions ad hoc
Madame la Présidente rappelle l'importance pour les membres du Conseil de se porter volontaires pour participer aux commissions ad hoc. Elle souligne qu'il est préférable de pouvoir choisir soi-même les domaines dans lesquels on souhaite s'investir ainsi que les périodes durant lesquelles on est disponible.
Lorsque le nombre de candidatures est insuffisant, comme cela a été le cas pour les deux derniers préavis, le Bureau procède lui-même à la désignation des membres des commissions. Il veille alors à assurer un tournus, tout en tenant compte des personnes concernées et de l'équilibre au sein des commissions.
Madame la Présidente invite également les membres à signaler leurs éventuelles indisponibilités pour les périodes concernées, afin de faciliter le travail de désignation du Bureau.

Échéancier de traitement des préavis
Madame la Présidente rappelle qu'un échéancier a récemment été transmis aux membres du Conseil. Ce document précise les dates limites des différentes étapes de traitement des préavis, depuis leur transmission par la Municipalité jusqu'à l'envoi des documents aux membres du Conseil.
Elle relève que l'enchaînement des séances à raison d'une par mois durant le second semestre 2026 impose un rythme soutenu, particulièrement pour les commissions appelées à examiner plusieurs objets successivement.
Le Bureau est conscient des contraintes que cela représente, mais insiste sur l'importance du respect des échéances fixées afin de permettre la préparation et l'envoi des documents dans de bonnes conditions, tout en garantissant leur réception par les membres du Conseil au moins cinq jours avant la séance, conformément au délai réglementaire.
Madame la Présidente précise que ce nouvel échéancier se veut plus pratique que le précédent, toutes les dates étant désormais indiquées directement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des calculs.

Envoi des documents du Conseil
Madame la Présidente attire l'attention des membres sur le fait que, lorsque les séances du Conseil se succèdent à un mois d'intervalle, un même envoi postal peut contenir les documents relatifs à la prochaine séance ainsi que les préavis destinés à être traités lors de la séance suivante.
Elle recommande dès lors aux membres d'ouvrir leur courrier rapidement afin de pouvoir prendre connaissance des objets à venir et, le cas échéant, transmettre leurs questions ou remarques aux commissions chargées de leur examen pendant que celles-ci effectuent leurs travaux.

Calendrier des séances du Conseil communal en 2027
Madame la Présidente informe le Conseil que la Municipalité a demandé l'ajout d'une séance au calendrier du premier semestre 2027.
Les membres sont ainsi invités à réserver la date du jeudi 29 avril 2027 à 20h00.
Elle précise que le maintien de la séance initialement prévue le 25 mars 2027 reste à confirmer. La Municipalité devrait être en mesure de se prononcer à ce sujet au début de l'année 2027.

Visite de l'UAPE « Les Petits Bouchons »
Madame la Présidente remercie la Municipalité pour l'organisation de la visite de l'UAPE « Les Petits Bouchons », qui a précédé la séance du Conseil. Elle souligne la réflexion menée autour de l'aménagement du bâtiment et remercie également les entreprises qui ont contribué à la réalisation des travaux dans les délais prévus, permettant l'ouverture de la structure à la date annoncée.
Elle relève que cette nouvelle infrastructure rencontre déjà un beau succès et semble donner satisfaction tant aux familles et aux enfants qu'aux professionnels qui y travaillent.

Verre de fin de séance
Madame la Présidente rappelle qu'un verre sera offert à l'issue de la séance et invite les membres du Conseil à prolonger ce moment par un temps d'échange convivial.

8. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

Communications de Madame la Syndique Claire Glauser

Dépense extrabudgétaire – Crédit d'étude pour la réfection de l'étanchéité de la terrasse de La Grappe
Madame la Syndique informe le Conseil que, malgré les faibles précipitations enregistrées durant l'été, de nouvelles infiltrations d'eau ont été constatées dans le bureau de la Boursière. Elle précise que les travaux provisoires d'étanchéité de la terrasse, réalisés en 2021–2022, n'ont jamais été achevés et que les problèmes d'infiltration persistent.
Elle relève également que les vitrages et les boiseries de la salle du Conseil communal sont en très mauvais état et ne sont plus étanches, présentant notamment un risque de casse en cas de vents forts. La barrière de protection de la terrasse ne répond par ailleurs plus aux normes de sécurité, sa hauteur étant inférieure à un mètre.
Face à cette situation, principalement en raison de l'urgence liée aux infiltrations, la Municipalité a décidé d'engager une dépense extrabudgétaire et d'attribuer un mandat d'étude au bureau d'architectes RB&MC, à Aigle.
D'un montant de CHF 24'311.– TTC, ce mandat porte sur la planification de la réfection complète de la terrasse, le remplacement des fenêtres ainsi que les travaux de ferblanterie. Cette dépense sera intégrée au crédit d'apurement des dépenses extrabudgétaires qui sera soumis au Conseil au début de l'année 2027.
Le coût global des travaux est actuellement estimé à environ CHF 200'000.–, montant qui devra être précisé par l'étude en cours.
Madame la Syndique indique que la Municipalité souhaite pouvoir entreprendre les travaux d'ici à la fin de l'année 2026. Une demande de crédit d'urgence sera très probablement présentée au Conseil dès que les coûts définitifs seront connus.
Elle souligne que ces travaux visent à garantir la sécurité des installations, à préserver la santé du personnel communal et à limiter les dégâts occasionnés au bâtiment par les infiltrations d'eau.

Crevasse – Projet de surveillance
En réponse à la question posée par Madame la Conseillère Stevanato lors de la précédente séance du Conseil, Madame la Syndique informe que la Municipalité a rencontré, dans le courant de la semaine, des représentants de la Direction générale de l'environnement (DGE), notamment des unités chargées des dangers naturels, de la géologie et de la forêt.
Cette rencontre a permis de prendre connaissance du concept de surveillance envisagé pour la Crevasse, qui concerne les territoires des communes d'Yvorne et de Leysin.
Le dispositif reposera sur différentes méthodes de mesure et d'observation, complétées par une surveillance sismique. Deux volets sont prévus :
- une surveillance standard, d'une durée de quatre ans, de 2027 à 2030;
- une surveillance sismique, d'une durée de deux ans, de 2027 à 2028.

Madame la Syndique précise que la Municipalité souhaite s'appuyer sur les connaissances scientifiques disponibles et sur l'expertise des spécialistes afin d'adapter sa stratégie en fonction des résultats des mesures et de l'évolution de la situation.
Le calendrier prévoit, d'ici à la fin de l'année 2026, la constitution, en collaboration avec la Commune de Leysin, d'un dossier d'autorisation de construire et sa circulation auprès des services cantonaux par l'intermédiaire de la CAMAC. Cette procédure, exigée par le Canton, devrait bénéficier d'une dispense d'enquête publique.
La mise en place du dispositif de surveillance est prévue au début de l'année 2027. Des bilans intermédiaires réguliers permettront ensuite, en collaboration avec les spécialistes et les services cantonaux, d'adapter le dispositif et, si nécessaire, de le pérenniser.
Sur le plan financier, la surveillance standard est répartie en deux périodes administratives afin de répondre aux exigences de subventionnement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) :
- 2027–2028 : coût de CHF 72'000.–, subventionné à hauteur de 70% par la DGE Forêt et l'OFEV, soit une participation communale estimée à environ CHF 22'000.– pour les deux années ;

- 2029–2030 : coût de CHF 36'000.–, également subventionné à hauteur de 70%, soit une participation communale estimée à environ CHF 11'000.– pour les deux années.

Concernant la surveillance sismique, Madame la Syndique indique que celle-ci n'est pas subventionnable. Un accord a toutefois été trouvé afin que son financement soit intégralement pris en charge par l'unité des dangers naturels de la DGE.
Cette prise en charge est conditionnée à l'attribution par la Commune d'Yvorne du mandat de surveillance standard pour la période 2027–2030 au bureau BEG SA. Les deux dispositifs de surveillance étant complémentaires, leur coordination par un même bureau est considérée comme nécessaire.
Le matériel destiné à la surveillance sismique sera, quant à lui, mis à disposition par l'Université de Lausanne (UNIL).
Madame la Syndique conclut en relevant que, si les phénomènes naturels ne peuvent être ni prévus avec certitude ni maîtrisés, il est en revanche possible d'améliorer les connaissances de la situation, d'en suivre l'évolution et de s'y préparer de manière appropriée. C'est dans cette perspective que la Municipalité entend poursuivre sa collaboration avec les spécialistes et les autorités cantonales.

Absence du Chef du Bureau technique

Madame la Syndique rappelle que Monsieur Laurent Beauverd, Chef du Bureau technique, est en arrêt maladie depuis la mi-juillet et que son absence devrait se prolonger au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre 2026.
Durant cette période, l'analyse des dossiers de police des constructions est externalisée. Les tâches administratives courantes ainsi que le suivi des chantiers sont assurés conjointement par Monsieur Cathélaz et elle-même.
Elle précise que cette situation entraîne une charge de travail particulièrement importante et que les délais de traitement de certains dossiers peuvent, par conséquent, être prolongés. Elle remercie les personnes concernées pour leur compréhension.

Projet Rhône 3 – Mise à l'enquête de la mesure prioritaire du Chablais

Madame la Syndique informe le Conseil que, dans le cadre du projet Rhône 3, la mesure prioritaire du Chablais fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 3 octobre au 2 novembre 2026.
Cette étape a notamment été présentée lors d'une récente conférence de presse réunissant les Conseillers d'État vaudois et valaisans en charge du dossier.
L'ensemble des documents peut être consulté en ligne sur le site Internet du Canton de Vaud ou auprès du Greffe municipal durant les heures d'ouverture.
Madame la Syndique précise que trois mises à l'enquête concernent le territoire communal d'Yvorne :

- la mise à l'enquête principale relative au projet Rhône 3;
- deux mises à l'enquête parallèles concernant le déplacement d'une station électrique.

Elle invite les personnes intéressées à prendre connaissance des documents et, le cas échéant, à faire valoir leurs observations dans le cadre de la procédure.
La Municipalité continue, pour sa part, de suivre ce dossier en coordination avec les autorités cantonales.
Madame la Syndique indique enfin que des brochures de présentation du projet sont mises à disposition des membres du Conseil afin de leur permettre de prendre connaissance plus facilement des principaux éléments du dossier, dont la documentation complète est particulièrement volumineuse.

Communications de Madame la Municipale Séverine Tissot

Rénovation du Collège

Madame Tissot informe le Conseil de l'avancement du projet de rénovation du Collège, dont le début des travaux reste prévu à la fin de l'année scolaire, soit fin juin ou début juillet 2027.
Le projet se poursuit en collaboration avec les architectes et les différents intervenants. Une nouvelle séance de travail avec les architectes a eu lieu cette semaine et le dossier d'enquête préalable a été déposé auprès du Bureau technique communal. Cette étape permettra de poursuivre les démarches administratives et d'anticiper les éventuelles remarques liées à l'examen du projet, afin de disposer d'un dossier aussi complet que possible pour la suite de la procédure.
Concernant le calendrier, Madame Tissot précise que l'ajout d'une séance du Conseil communal le 29 avril 2027 à 20h00 vise notamment à permettre la présentation et l'adoption du préavis relatif à la rénovation du Collège. Cette date, située entre les séances ordinaires des 25 mars et 27 mai 2027, doit permettre de respecter les différentes étapes de la procédure, notamment les délais de recours, sans compromettre le calendrier prévu pour le début des travaux.

Parallèlement, des échanges réguliers sont menés avec la Commune d'Aigle concernant l'accueil temporaire des élèves d'Yvorne durant les travaux. Ces discussions visent à anticiper les besoins liés à leur déplacement et à organiser au mieux leur scolarisation pendant la durée du chantier.
Madame Tissot souligne que la Municipalité poursuit ainsi les démarches nécessaires afin d'assurer un avancement coordonné du projet et une préparation adéquate des prochaines étapes.

Duel intercommunal Coop – Participation de la Commune d'Yvorne
Madame Tissot annonce que la Commune d'Yvorne participera, pour la première fois, au Duel intercommunal Coop, une manifestation nationale destinée à encourager la population à pratiquer une activité physique durant le mois de mai.
Elle explique que le principe repose sur le nombre de minutes consacrées à une activité physique, indépendamment des performances sportives. Chaque minute enregistrée contribue au total comptabilisé pour la commune.
Cette manifestation se veut accessible à toutes et à tous, quels que soient l'âge, la condition physique ou le niveau sportif. Elle vise à encourager le mouvement, tout en favorisant les rencontres et la convivialité au sein de la population.
Madame Tissot relève également que cette participation constitue une occasion de mettre en valeur les sociétés et associations locales. Celles-ci pourront proposer des activités, des initiations ou des entraînements ouverts à la population, leur permettant ainsi de faire découvrir leurs disciplines, d'attirer de nouveaux membres et de renforcer les liens avec les habitants.
Les personnes intéressées pourront également participer individuellement, sans prendre part à une activité organisée, en enregistrant leurs minutes de mouvement au moyen de l'application gratuite du Duel intercommunal et en les attribuant à la Commune d'Yvorne.
Madame Tissot exprime le souhait que cette première participation mobilise largement la population et contribue à faire du mois de mai un moment sportif et convivial pour la commune.
Elle évoque enfin, sur un ton léger, la possibilité d'organiser un petit moment sportif à l'occasion de la séance du Conseil communal du 27 mai 2027.

Communications de Monsieur le Municipal Guy Stalder

Véhicule de la voirie
Monsieur Stalder informe le Conseil que le véhicule Lindner du Service voirie présente des signes importants de vieillissement et nécessite des réparations urgentes afin d'être opérationnel pour la période hivernale.
Ces interventions entraîneront un dépassement du budget consacré à l'entretien et à la réparation des véhicules communaux. Les dépenses correspondantes seront intégrées à la demande de crédit d'apurement des dépenses extrabudgétaires qui sera présentée au Conseil au début de l'année 2027.

Communications de Monsieur le Municipal Jean-Luc Berdoz

État des finances communales
Monsieur Berdoz présente quelques éléments relatifs à la situation financière de la commune, dans un souci de transparence. Il précise qu'à moins de trois mois de la fin de l'année, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions fiables sur les résultats de l'exercice 2026, plusieurs inconnues subsistant à ce stade.
La Municipalité travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la législature. Celui-ci devra notamment tenir compte de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux, des travaux routiers ainsi que des infrastructures liées à l'approvisionnement en eau potable et à l'épuration.
La priorité est actuellement donnée à la préparation du budget et à la recherche de solutions permettant de maintenir l'équilibre des finances communales.
Monsieur Berdoz souligne que des investissements importants seront nécessaires ces prochaines années, notamment pour garantir l'approvisionnement en eau potable durant les périodes de sécheresse et assurer l'alimentation du village de Versvey.
La mise en œuvre du nouveau règlement sur l'épuration entraînera également des adaptations ayant des incidences financières importantes.
Il conclut en relevant que la Municipalité est consciente des dépenses qui se profilent et entend les anticiper de manière responsable, afin de conserver une vision claire et équilibrée des finances communales.

Projet de micro-parking à Vers-Monthey

Monsieur Berdoz revient sur le projet de micro-parking à Vers-Monthey, à la suite de la question soulevée lors de la séance du Conseil communal du mois de juin.

Une consultation a été menée auprès des habitants du hameau, à laquelle 21 personnes ont répondu.

Les résultats font notamment ressortir les éléments suivants :

- 66,7% des répondants ne rencontrent pas de difficultés de stationnement pour leurs propres véhicules, tandis que 28,5% signalent des difficultés;
- 95% constatent des problèmes de stationnement pour les visiteurs, au moins occasionnellement, dont 45% régulièrement, voire très régulièrement;
- 66,7% identifient des besoins en matière d'accès pour les véhicules d'urgence;
- 58,3% relèvent des besoins concernant les véhicules de livraison.

Concernant les aménagements envisagés, 95,2% des répondants sont favorables à la création de places de stationnement pour les visiteurs et 85,7% se déclarent plutôt favorables ou favorables au projet dans son ensemble.

S'agissant des modalités de stationnement, 52,4% privilégient des places à durée limitée, tandis que 47,6% se prononcent en faveur de la location de places à l'année. Sur ce dernier point, les avis sont partagés, avec 42,9% de réponses favorables et autant de réponses défavorables.

Monsieur Berdoz indique également que la Municipalité a pris contact avec le Service de défense incendie et secours (SDIS) afin d'évaluer les contraintes d'accès au hameau.

Le SDIS relève qu'une intervention avec des véhicules lourds à Vers-Monthey serait particulièrement difficile en raison de l'étroitesse de la route. La présence de véhicules mal stationnés pourrait encore aggraver la situation.

La création de places de stationnement permettrait de libérer de l'espace et de faciliter les manœuvres des véhicules de secours, sans toutefois constituer une nécessité absolue selon le SDIS.

Bâtiment administratif de La Grappe – Remplacement du corps de chauffe de la chaudière à gaz

Monsieur Berdoz informe le Conseil que, lors de la révision annuelle du système de chauffage du Bâtiment administratif de La Grappe, l'entreprise Elcotherm SA a constaté une fuite au niveau du corps de chauffe de la chaudière à gaz.

Une réparation n'étant pas envisageable, la Municipalité a décidé de procéder à son remplacement dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, pour un montant de CHF 7'235.– TTC.

Communications de Monsieur le Municipal Urbain Girod

Boulevard d'Yvorne – Limitation de vitesse et marquage au sol

Monsieur Girod informe le Conseil que la vitesse maximale autorisée sur le Boulevard d'Yvorne sera prochainement limitée à 60 km/h. Un marquage au sol délimitant une piste cyclable sera également réalisé sur ce même tronçon.

9. Préavis 09-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite rien ajouter.

Au nom de la Commission des finances, Monsieur le Conseiller Patrice Clément fait lecture du rapport.

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal 09-2026 – Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission des finances s'est réunie en date du 9 septembre pour étudier ce préavis. Nous remercions Monsieur le Municipal Jean-Luc Berdoz qui était présent ; il nous a fourni des renseignements complémentaires. Nous soutenons la Municipalité dans sa proposition d'arrêté d'imposition pour l'année 2027 qui implique toutefois d'augmenter rapidement les taxes affectées dans le domaine des eaux (épuration et distribution de l'eau) et des ordures ménagères, puisque celles-ci ne couvrent plus les charges y relatives, afin que les revenus d'impôts ne servent pas à couvrir ces déficits.
Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n° 9-2026, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1) d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 selon le projet annexé au présent préavis,
2) de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2027.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis n° 09-2026 et invite les membres du Conseil à poser leurs questions ou à formuler leurs remarques.
Madame la Conseillère Pellet demande si la baisse de 12% de l'impôt cantonal, acceptée en votation, aura également une incidence sur le taux d'imposition communal, actuellement fixé à 71,5%.
Monsieur Berdoz précise que cette diminution concerne uniquement l'impôt cantonal et n'a donc pas d'incidence directe sur le taux communal. Il relève toutefois que, malgré cette distinction, les communes pourraient être amenées à participer financièrement aux efforts d'économies entrepris par le Canton, notamment dans le cadre des mesures annoncées pour réduire ses dépenses. Il estime regrettable que les communes puissent ainsi être appelées à supporter une partie des conséquences financières d'une baisse d'impôt décidée par le peuple.

Aucune autre demande de parole n'étant formulée, Madame la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 09-2026.

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- vu le préavis municipal N° 09-2026 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2027,
- ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1) d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 selon le projet annexé au présent préavis,
2) de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2027.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (29 « oui » – 01 « abstention »).

10. Préavis 10-2026
Vente partielle de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne (bâtiment de Vers-Chenaux)

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite rien ajouter.

Au nom de la Commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Hans Peter Sacher fait lecture du rapport.

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis municipal N° 10-2026 concernant la vente de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne (bâtiments de Vers-Chenaux)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission chargée d'étudier le préavis N° 10-2026 en relation avec la vente de la parcelle no 2340 est composée de Ansermoz Jean-Luc, Bonzon Laurence, Crot Adrien,
Roux Sébastien et Sacher Hans Peter.
Monsieur Jean-Luc Berdoz, délégué municipal en charge, a été rencontré le 09.09.2026 par notre commission. Monsieur le Municipal a répondu à toutes les questions qui lui avaient été préalablement transmises et apporté les précisions nécessaires. La commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les informations fournies.
La parcelle concernée comprend deux bâtiments d'habitation avec trois appartements loués. Situés en zone viticole ainsi que dans une zone de glissement, ces bâtiments se trouvent quelque peu à l'écart du village et bénéficient d'une situation privilégiée au-dessus du vignoble.
Actuellement, le rendement locatif de ces immeubles est limité par les charges courantes ainsi que par les frais nécessaires à leur entretien. À moyen terme, des travaux de rénovation plus conséquents devront être envisagés afin d'assurer leur maintien dans un état d'entretien satisfaisant.
Dans ce contexte, la vente des bâtiments concernés permettrait à la Commune de ne pas engager de nouveaux investissements dans des immeubles qui ne constituent pas une priorité stratégique et de concentrer ses ressources sur l'entretien et la rénovation des autres bâtiments communaux.
La commission considère néanmoins que la vente de biens appartenant au patrimoine communal doit demeurer exceptionnelle, être dûment analysée et justifiée. Après examen du dossier et au regard des circonstances particulières exposées ci-dessus, elle estime toutefois que la vente proposée par la Municipalité est opportune et peut être soutenue.
La commission souhaite par ailleurs que le produit de cette vente puisse être affecté uniquement à l'entretien et à la rénovation du patrimoine immobilier communal. Lors des discussions avec le Municipal, la possibilité de constituer un compte spécifiquement destiné aux rénovations futures des immeubles communaux a notamment été évoquée. La commission encourage la Municipalité à examiner cette possibilité.

Conclusions
En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil Communal d'Yvorne

- vu le préavis municipal N° 10-2026 concernant la vente de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne (bâtiments de Vers-Chenaux)
- ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la vente partielle de la parcelle n° 2340 du cadastre d'Yvorne, pour le montant de CHF 1'350'000, selon les modalités de vente conditionnelle signée devant notaire le 12 août 2026.
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération, notamment constituer, modifier ou radier tous droits réels immobiliers, ainsi qu'à exécuter toutes réquisitions au Registre foncier.

Madame la Présidente remercie le rapporteur et la commission pour leur travail.

Madame la Présidente donne ensuite la parole à la Commission des finances afin qu'elle présente son rapport sur les aspects financiers du préavis n° 10-2026. Madame la Conseillère Stevanato donne lecture du rapport de la Commission.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission des finances a étudié attentivement le présent préavis et a rencontré Monsieur le Municipal Jean-Luc Berdoz à qui nous avions préalablement envoyé nos questions par mail. Ce dernier a répondu à toutes nos questions et nous tenons à le remercier pour les échanges nourris et constructifs.

Le préavis susmentionné a pour objet d'autoriser la Municipalité à une vente partielle de la parcelle n°2340 du cadastre d'Yvorne, pour le montant de CHF 1'350'000.-, selon les modalités de vente conditionnelle signée devant notaire le 12 août 2025.
Le rendement locatif actuel de ces deux bâtiments (3 appartements) s'élève actuellement à 73'000.- par an. Les charges d'entretien de ces bâtiments entre 2021 et 2025 sont de 113'000.-, soit environ 23'000.-/an.
Les montants à investir pour rénover ces bâtiments sont conséquents (1 à 2 millions) et viendraient pénaliser la commune pour entreprendre d'autres projets répondant à des besoins de la collectivité.
La commission des finances s'étonne de l'évaluation réalisée en 2023 qui était de 1'950'000.- au vu de la différence importante avec les offres reçues.
Les frais engagés à ce jour pour ce dossier sont d'environ 10 à 12'000.- pour les honoraires et frais (géomètre, notaire, commission foncière, etc.). Conformément au préavis, ils seront pris en charge par l'acquéreur.
La commission de courtage a été fixée à 3 % du prix de vente. La commission des finances suggère d'envisager une commission de courtage réduite ou majorée si le prix de vente minimum escompté n'est pas atteint, respectivement s'il est dépassé, lors de prochaines transactions. Ceci afin d'obtenir de meilleures offres.
La commission des finances demande que le produit de la vente soit attribué au fonds de réserve des bâtiments (compte de bilan 9282.7).
En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n° 10-2026, tel que présenté par la Municipalité, soit :

3) d'autoriser la vente partielle de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne, pour le montant de CHF 1'350'000.--, selon les modalités de vente conditionnelle signée devant notaire le 12 août 2026,
4) d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération, notamment constituer, modifier ou radier tous droits réels immobiliers, ainsi qu'à exécuter toutes réquisitions au Registre foncier.

Madame la Présidente remercie le rapporteur et la commission pour leur travail et ouvre la discussion sur le préavis et les rapports.

Monsieur le Conseiller Gugelmann souhaite savoir si les démarches en vue d'obtenir l'autorisation de morceler auprès des services cantonaux ont déjà été entreprises ou si elles ne seront engagées qu'après l'adoption du préavis. Il s'interroge également sur le réalisme des délais prévus, compte tenu du temps que pourrait nécessiter cette procédure cantonale.
Monsieur le Municipal Berdoz lui répond que les démarches nécessaires ont déjà été entreprises et que la vente a été autorisée.

Monsieur le Conseiller Cibien revient sur les observations formulées dans le rapport de la Commission des finances concernant le prix de vente proposé, inférieur d'environ CHF 600'000.– à l'estimation précédente. Il souhaite connaître les raisons de cet écart, savoir si plusieurs offres ont été reçues et comprendre comment le choix de l'acquéreur a été effectué.
Monsieur le Municipal Berdoz explique que la Municipalité a mandaté une agence immobilière pour la mise en vente des biens. Celle-ci a publié des annonces et sollicité son réseau d'acquéreurs potentiels. Trois offres ont été reçues, pour des montants respectifs de CHF 750'000.–, CHF 1'250'000.– et CHF 1'350'000.–, cette dernière ayant été retenue.
Il reconnaît que le prix proposé est sensiblement inférieur à l'estimation réalisée en 2024, tout en précisant que cette évaluation avait déjà paru élevée à la Municipalité.
Il rappelle que les deux bâtiments concernés sont situés en zone viticole, où la valeur du terrain diffère de celle d'un terrain situé en zone d'habitation. Il relève également que les bâtiments nécessitent d'importants travaux de rénovation et que leur état risque de se dégrader davantage avec le temps.
Monsieur Berdoz précise par ailleurs que la valeur des surfaces viticoles doit être appréciée en fonction des conditions propres à ce type de terrain et du marché actuel.
Après avoir pesé ces différents éléments, la Municipalité a estimé que l'offre reçue constituait une proposition acceptable et a décidé de la soumettre au Conseil.

Aucune autre demande de parole n'étant formulée, Madame la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 10-2026.

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- vu le préavis municipal N° 10-2026 concernant la vente partielle de la parcelle no 2340 du cadastre d'Yvorne (bâtiments de Vers-Chenaux)
- ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la vente partielle de la parcelle n° 2340 du cadastre d'Yvorne, pour le montant de CHF 1'350'000, selon les modalités de vente conditionnelle signée devant notaire le 12 août 2026.
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération, notamment constituer, modifier ou radier tous droits réels immobiliers, ainsi qu'à exécuter toutes réquisitions au Registre foncier.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (29 « oui » – 01 « abstention »).

11. Divers et propositions individuelles

Madame la Présidente ouvre le point consacré aux divers et invite les membres du Conseil qui le souhaitent à prendre la parole.

Procédure CAMAC et dénomination d'une rue

Monsieur le Conseiller Butikofer demande des précisions sur la signification du terme « circulation CAMAC », évoqué précédemment par Madame la Syndique.

Madame la Syndique explique que, dans le cadre des procédures de police des constructions, les dossiers sont transmis aux différents services cantonaux concernés par l'intermédiaire de la plateforme CAMAC, afin de recueillir leurs préavis. Elle précise que le terme « circulation » désigne ici la transmission administrative des dossiers et non la circulation routière.

Monsieur Butikofer propose ensuite à la Municipalité de réfléchir à l'attribution d'un nom à la rue « DP217 ».

Accidents de circulation et dégâts causés à des murs

Monsieur le Conseiller Zahn signale que deux murs situés sur le territoire communal ont été endommagés à la suite d'accidents de véhicules. Il souhaite connaître les circonstances de ces événements, savoir si des personnes ont été blessées et si des réparations sont prévues.

Monsieur le Municipal Girod et Madame la Syndique confirment qu'un accident s'est produit à Vers Morey. Ils expliquent que le conducteur d'une camionnette était descendu de son véhicule pour aider un camion à manœuvrer lorsque le frein à main a cédé. La camionnette a alors reculé et endommagé un mur, s'immobilisant dans une position particulièrement impressionnante. Aucun blessé n'est à déplorer, mais les dégâts matériels sont importants.

Monsieur Girod précise que des offres ont été reçues pour les travaux de réparation. Ceux-ci devraient être entrepris prochainement, sous réserve des discussions encore en cours avec les assurances.

Concernant le second mur, Monsieur le Conseiller Barbay indique qu'il se trouve sur une propriété privée.

Location des vignes communales

Monsieur le Conseiller Barbay, en tant que membre de l'association viticole, souhaite connaître l'état d'avancement de la location des vignes communales et demande quelle stratégie la Municipalité envisage pour les parcelles qui ne trouveraient pas preneur.

Monsieur le Municipal Berdoz indique que la mise en location des vignes communales est presque terminée. Seules les parcelles situées à Vers-Chenaux restent à louer. Une réponse est attendue d'ici au 25 octobre 2026 concernant leur éventuelle reprise.

Il précise que ces vignes sont particulièrement difficiles à exploiter, notamment en raison de leur configuration, qui limite l'accès des machines et nécessite davantage de travail manuel. Il garde néanmoins bon espoir de trouver un locataire.

La question d'un éventuel arrachage des vignes est également évoquée si aucun preneur ne se manifeste. Monsieur Barbay suggère de ne pas précipiter cette décision et d'attendre le printemps car il se pourrait que des propositions émergent prochainement.

Monsieur Berdoz rappelle que l'objectif initial était de statuer d'ici au 25 octobre 2026. Toutefois, aucune urgence ne justifiant une décision immédiate, il se montre favorable à attendre le printemps avant de se prononcer sur un éventuel arrachage.

Installation d'une table supplémentaire dans le parc du collège de Versvey

Monsieur le Conseiller Ristic relaie une demande de plusieurs habitants de Versvey concernant la table installée en 2024 dans le parc du collège, en remplacement de l'ancien équipement. Il précise que ce n'est ni la qualité ni l'aspect de cette nouvelle table qui pose problème, mais sa capacité d'accueil, limitée à 6 à 8 personnes, contre 12 à 14 auparavant.

Le parc étant régulièrement utilisé pour des anniversaires, des pique-niques et de petites fêtes, il demande s'il serait possible d'installer une table supplémentaire dans le prolongement de celle existante.

Monsieur le Municipal Stalder indique que la commune a acquis une table lors du Giron du Chablais, table prévue justement pour cet emplacement. Celle-ci nécessite encore quelques travaux d'adaptation pour pouvoir être installée à l'extérieur. Il précise que sa mise en place est envisagée au printemps prochain.

Précisions concernant le Challenge Coop

Monsieur le Conseiller Cibien demande des précisions sur le Challenge Coop présenté précédemment par Madame la Municipale Tissot. Il souhaite notamment savoir si cette manifestation sportive est organisée par l'enseigne Coop.

Madame la Municipale Tissot confirme que c'est bien l'enseigne Coop est à l'origine de cette manifestation et qu'elle met également du matériel à disposition des communes participantes dans le cadre de son soutien à l'événement.

Informations concernant le stand de tir intercommunal

Monsieur le Conseiller Maret informe le Conseil qu'une assemblée relative au stand de tir intercommunal s'est tenue le 24 septembre 2026. Il rappelle que la Commune d'Yvorne est copropriétaire de cette installation avec les communes d'Aigle, de Bex et d'Ollon.

Il présente les principaux éléments financiers suivants :

Budget 2027 :

- Dépenses : CHF 258'330.–
- Recettes : CHF 221'630.–
- Déficit prévisionnel : CHF 36'700.–

Comptes 2025 :

- Dépenses : CHF 299'414.12
- Recettes : CHF 230'717.25
- Déficit : CHF 68'696.87

M. Maret relève que l'exploitation du stand présente régulièrement un déficit. Les communes copropriétaires participent à sa couverture ainsi qu'au paiement des intérêts et des amortissements liés à l'installation.

Il communique également les participations financières prévues au budget 2027, dont les montants restent à confirmer :

- Commune d'Yvorne : CHF 7'787.–
- Commune d'Ollon : CHF 57'777.–
- Commune de Bex : CHF 62'099.–
- Commune d'Aigle : CHF 84'077.–

La répartition des charges entre les communes copropriétaires est calculée en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Monsieur Maret précise que le stand se trouve sur le territoire de la Commune d'Ollon et que la Commune de Bex assure les travaux d'entretien extérieur. La Commune de Lavey-Morcles, qui ne participe pas à la copropriété, verse une location annuelle pour l'utilisation des installations.

Enfin, il évoque la possibilité d'aménager, en 2027, deux cibles destinées à l'entraînement des chasseurs, ce qui permettrait de générer des recettes supplémentaires.

Correction de l'orthographe d'un nom de famille

Monsieur le Conseiller Barbay signale qu'il ne reçoit pas les courriels adressés aux membres du Conseil depuis le début de la législature, en raison d'une erreur dans l'orthographe de son nom de famille, écrit « Barbey » au lieu de « Barbay ».

Madame la Présidente prend note de cette correction et indique que les courriels précédemment envoyés lui seront transmis à nouveau.

Budget déficitaire du stand de tir intercommunal

Monsieur le Conseiller Verdon s'étonne qu'une installation intercommunale présente régulièrement un budget déficitaire. Il demande pourquoi la participation financière des communes, calculée en fonction du nombre d'habitants, n'est pas augmentée afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le Municipal Girod explique que plusieurs investissements et travaux de rénovation ont été réalisés sur le stand de tir. Il précise que les résultats financiers s'améliorent chaque année et indique qu'il reviendra devant le Conseil avec une réponse plus détaillée.

Aménagements cyclables et fermeture temporaire du Boulevard d'Yvorne

Madame la Conseillère Stevanato souhaite connaître les raisons de la fermeture annoncée du Boulevard d'Yvorne du 12 au 14 octobre 2026. Elle s'interroge également sur la sécurité du futur aménagement cyclable, notamment dans le sens de la montée, au niveau du grand virage à droite.

Elle rappelle qu'une proposition visant à permettre le partage du trottoir entre piétons et cyclistes avait été soumise à la Municipalité lors d'une précédente législature. Elle demande si cette possibilité a été prise en considération dans le cadre du projet actuel.

Monsieur le Municipal Girod explique que la fermeture temporaire du Boulevard est nécessaire à la réalisation des travaux de marquage au sol, destinés à améliorer la sécurité des usagers.

Monsieur le Municipal Stalder précise que, lors de la précédente législature, une demande avait été adressée aux services cantonaux concernant la possibilité de partager le trottoir entre piétons et cyclistes. Cette demande avait reçu une réponse négative.

Madame Stevanato précise toutefois que la réponse reçue à l'époque faisait référence à une étude menée dans une autre commune, dont les résultats devaient servir de base à une réflexion sur les aménagements possibles à Yvorne.

Madame la Syndique confirme qu'une telle étude avait été évoquée. Elle précise cependant que la largeur du trottoir, notamment en raison de la présence des arbres, ne permet pas une utilisation partagée par les piétons et les cyclistes. Cette solution ne peut donc pas être retenue.

Elle indique que le projet actuel prévoit différents marquages au sol, dont une zone colorée destinée à signaler la présence de cyclistes aux automobilistes. Elle précise qu'elle vérifiera certains éléments du projet afin de pouvoir apporter des informations complémentaires au Conseil.

Monsieur le Conseiller Butikofer rappelle qu'un marquage cyclable avait déjà existé sur le boulevard plusieurs années auparavant, mais qu'il avait été supprimé en raison de problèmes de sécurité.

Monsieur le Conseiller Coquoz évoque, à titre de comparaison, un aménagement expérimenté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) dans une autre commune. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable à proprement parler, mais de marquages au sol visant à sensibiliser les automobilistes à la présence de cyclistes et à les inciter à réduire leur vitesse.

Madame la Présidente indique que le Conseil pourra revenir sur ce sujet lorsque les précisions annoncées auront été apportées.

Fête de la courge à Versvey

Monsieur le Conseiller Ristic rappelle que la traditionnelle Fête de la courge, organisée par les Amis de Versvey depuis plusieurs décennies, se tiendra le samedi 31 octobre 2026. Il invite cordialement les membres du Conseil à venir partager un moment convivial à cette occasion.

Il précise que les enfants pourront notamment participer à un concours de déguisements et que les visiteurs auront l'occasion de déguster la traditionnelle soupe à la courge préparée par Monsieur Jean-Pierre Devaud.

Des flyers annonçant la manifestation seront distribués dans toute la commune au cours de la semaine suivante.

Complément d'information concernant les aménagements du Boulevard d'Yvorne

Madame la Syndique apporte des précisions sur les aménagements prévus sur le Boulevard d'Yvorne, sur la base des informations transmises par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Elle explique que le dispositif retenu s'inspire des aménagements réalisés sur la route cantonale de la Petite Corniche, à Lavaux, tout en étant adapté aux caractéristiques du Boulevard d'Yvorne.

Il prévoit notamment la réalisation de marquages au sol colorés dans les deux secteurs où la visibilité est la plus réduite. Leur graphisme, inspiré des murs de vigne caractéristiques du site, vise à attirer l'attention des usagers et à les inciter à ralentir. Les couleurs retenues, différentes de celles utilisées sur la Petite Corniche, ont été préalablement testées afin de vérifier leur conformité.

Elle rappelle également que la vitesse maximale autorisée sera abaissée de 80 à 60 km/h sur le tronçon compris entre la sortie sud d'Yvorne et l'entrée d'Aigle. Cette mesure a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels du 24 septembre 2026.
L'ensemble de ces aménagements vise à modérer la vitesse, à renforcer la vigilance des usagers et à favoriser le partage de la chaussée, particulièrement dans le sens de la montée et à l'approche des secteurs présentant une visibilité réduite.
Les travaux sont prévus du 13 au 15 octobre 2026, de 6h00 à 19h00, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Le Boulevard sera fermé à la circulation durant les travaux. Les informations relatives au chantier et aux restrictions de circulation seront publiées sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/boulevard-yvorne).

Entretien et sécurisation des arbres communaux
Monsieur le Conseiller Dubuis indique avoir observé des travaux d'élagage effectués par le Service voirie dans le parc du collège de Versvey. Il souhaite savoir si un entretien régulier des arbres est prévu afin de garantir la sécurité des usagers du parc et si un suivi particulier est assuré concernant leur état sanitaire.
Monsieur le Municipal Stalder précise que les arbres communaux font l'objet d'un entretien et d'une surveillance réguliers. Il souligne toutefois que les épisodes de sécheresse fragilisent certains arbres et augmentent les risques de chutes de branches, voire d'arbres entiers. Malgré les contrôles effectués, il n'est pas possible d'éliminer totalement ces risques.
Monsieur le Municipal Berdoz complète ces explications en indiquant qu'un document de sensibilisation aux dangers liés aux arbres fragilisés a été élaboré en collaboration avec le Groupement forestier des Agittes. Ce document est disponible sur le site internet communal et sera également affiché aux abords des chemins pédestres. Il précise que certains arbres peuvent présenter des signes de dépérissement difficiles à déceler et qu'une chute peut survenir même en l'absence de vent. Il rappelle enfin que les secteurs forestiers font l'objet d'un suivi régulier par les professionnels compétents, sans qu'il soit toutefois possible de garantir une sécurité absolue.

Remarque concernant la campagne de sensibilisation routière
Monsieur le Conseiller Gugelmann revient avec humour sur les aménagements du Boulevard d'Yvorne. Il indique avoir relevé, sur le site internet de l'État de Vaud consacré à ce projet, le slogan d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière : « Personne n'est pressé, sauf les raisins », dont il fait profiter l'assemblée.

Limitation de vitesse à Vers Morey
Madame la Conseillère Pellet s'interroge sur l'introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h à Vers Morey. Elle relève que les véhicules circulent actuellement sur un tronçon limité à 80 km/h avant d'entrer dans la zone concernée et souhaite savoir si une réduction progressive de la vitesse est prévue.
Monsieur le Municipal Stalder précise que la législation impose un passage par une limitation à 50 km/h avant l'entrée dans une zone à 30 km/h. Il indique toutefois ne pas connaître la distance exacte prévue pour cette transition. Il confirme par ailleurs que l'ensemble du plat de Vers Morey restera limité à 80 km/h.

Aucune autre demande de parole n'étant formulée, Madame la Présidente remercie les membres du Conseil pour leur participation et **clôt la séance à 21h25.**

La Présidente
Susanna Wagner

CONSEIL COMMUNAL YVORNE

La Secrétaire
Maryvonne Pernet